

prévaudra durant maintes années. Quelque pénible que ce soit, quelque désagréable que ce soit, il nous faut prendre cette attitude. Monsieur, nous ne pouvons appuyer la motion qui a été présentée.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je regrette, monsieur Beauchesne, d'avoir à demander l'indulgence de la Chambre pour dire deux ou trois mots en réponse au très honorable député qui vient de parler (M. Bennett). Il n'y a généralement pas de débat dans une occasion comme celle-ci. De fait, il ne devrait pas y en avoir, mais je considère qu'il est de mon devoir de répondre à quelques-unes des remarques du très honorable député. J'approuve entièrement ses remarques du début et j'ai été agréablement surpris de l'entendre dire que la Chambre des communes n'est pas l'apanage d'un gouvernement. Nous avons, quand nous occupons les banquettes où siègent aujourd'hui les amis du très honorable député, essayé d'inculquer cette idée et je suis heureux de voir qu'il a profité de cette leçon en passant de l'autre côté de la Chambre.

J'ai eu la bonne fortune de faire partie de cette Chambre pendant trente-deux ans et je commence aujourd'hui la première session de ma dixième législature. Je sais, par expérience, ce qui s'est passé toutes les fois qu'il y a eu un changement d'administration et je sais aussi que presque en chaque occasion il y a eu des plaintes. Ces plaintes n'ont pas toujours été formulées sur le parquet de la Chambre parce que quelques chefs de l'opposition ont jugé préférable de n'en rien faire. D'un autre côté, presque chaque fois il y a eu des plaintes. Je me souviens de l'ancien édifice parlementaire dans lequel il y avait un appartement où l'Orateur vivait avec sa famille et je me souviens aussi d'un honorable député qui devait être nommé Orateur et qui s'installa avec sa famille dans cet appartement à la Chambre des communes avant d'avoir été élu. Nous avons critiqué à ce moment-là cette manière d'agir mais notre chef a pensé qu'il était préférable de ne pas soulever cette question dans la Chambre.

Il y a toujours quelque confusion, parce qu'il n'existe pas d'Orateur pour organiser la besogne de la session. Un grand nombre d'employés ne sont que des surnuméraires qu'on embauche pour la session à venir.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'en ai pas parlé.

L'hon. M. LAPOINTE: Ce ne sont pas des fonctionnaires permanents. Quelqu'un doit s'occuper de cette besogne. En théorie, mon très honorable ami a raison: l'Orateur n'a aucune

[Le très hon. M. Bennett.]

autorité jusqu'à son élection. Mais, dans la pratique, on a toujours agi de la sorte, que je sache.

Le très hon. M. BENNETT: Vous voulez parler des fonctionnaires permanents?

L'hon. M. LAPOINTE: Non, des employés de session.

Le très hon. M. BENNETT: C'est une autre histoire.

L'hon. M. LAPOINTE: Je parle de l'organisation de la besogne de la session par un personnel. . .

Le très hon. M. BENNETT: J'en ai convenu.

L'hon. M. LAPOINTE: . . .qu'il s'agit d'embaucher.

Le très hon. M. BENNETT: J'en ai convenu.

L'hon. M. LAPOINTE: Naturellement, l'Orateur n'a pas encore été élu. Mais, comme l'a noté mon très honorable ami, les journaux mentionnent le nom du député désigné. Quand ce nom est celui d'un homme possédant les qualités requises autant que mon honorable ami de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain), on ne peut s'étonner que les députés ou d'autres personnes ayant quelqu'un à recommander envoient les noms de leurs protégés au député ainsi désigné. Seriez-vous étonné, monsieur Beauchesne, mes honorables collègues seraient-ils étonnés de m'entendre dire que mon très honorable ami lui-même a télégraphié au député de Charlevoix-Saguenay pour lui demander la nomination de quelqu'un?

Le très hon. M. BENNETT: J'avais sous les yeux une note relative à une ancienne employée du chef de l'opposition, attachée plus tard au personnel de l'Orateur. J'ai envoyé une dépêche à M. Casgrain à ce sujet. C'était une employée temporaire, du personnel de la session. J'ai dit et je répète que j'admets le droit qu'avait M. Casgrain d'organiser le personnel de la session. J'ai indiqué clairement que je ne m'élevais que contre le congédiement de 127 personnes ne faisant pas partie du personnel de la session.

L'hon. M. LAPOINTE: Je ne blâme pas mon très honorable ami d'avoir adressé cette dépêche. Sans contredit, le représentant de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) s'est conduit d'une manière très courtoise à son égard en inscrivant sur la liste le nom de la dame proposée par mon très honorable ami. Et, bien que M. Casgrain ne fût pas Orateur alors, il a agi d'une façon convenable, dans le cas de cette personne comme au sujet de tous